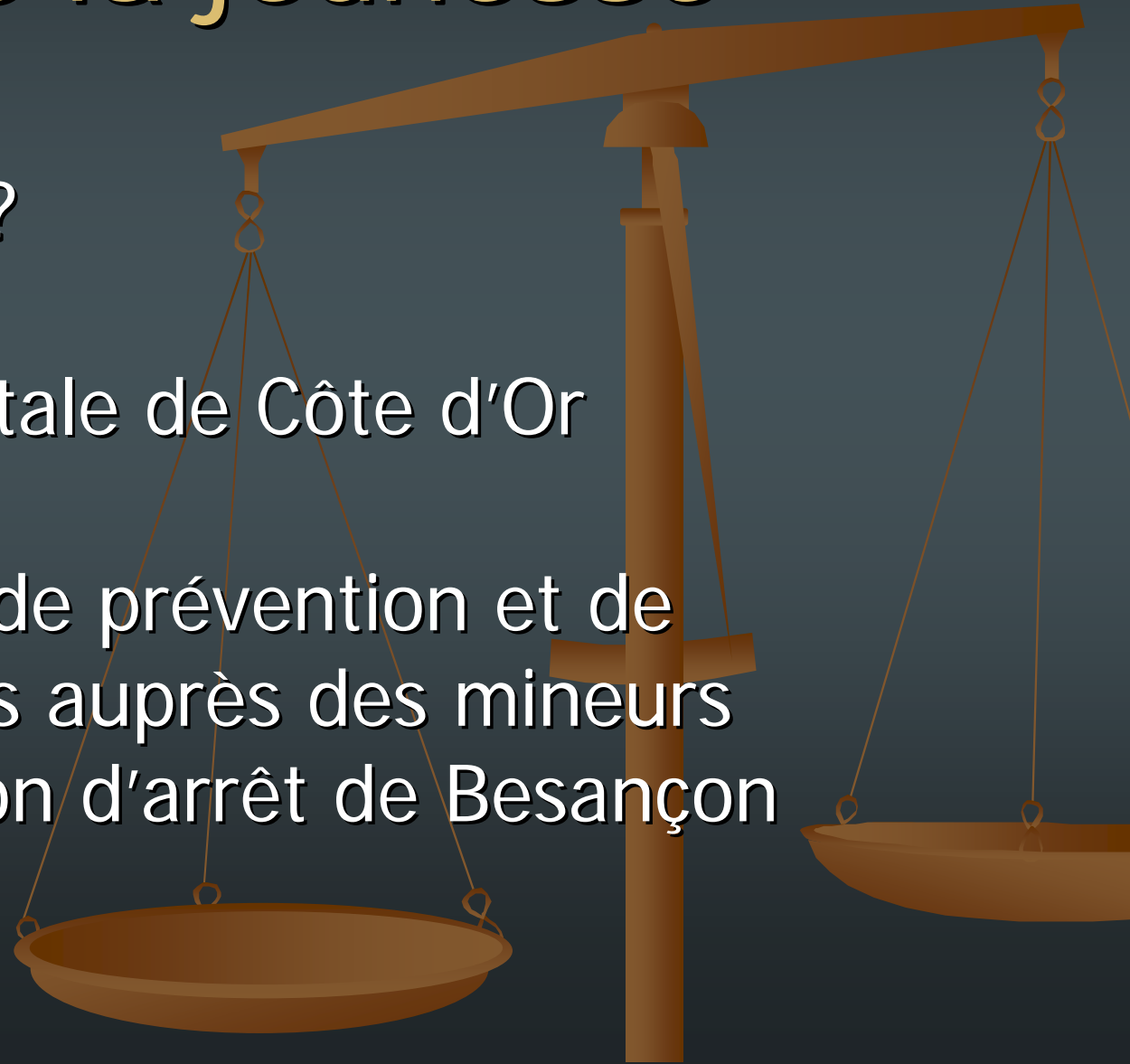




MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Protection judiciaire de la jeunesse

- Qui sommes nous ?
- Action départementale de Côte d'Or
- Actions collectives de prévention et de réduction des risques auprès des mineurs incarcérés à la maison d'arrêt de Besançon



Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Missions traditionnelles : insertion sociale et professionnelle ; suivi éducatif des mineurs incarcérés et permanence éducative auprès du tribunal.

Les services de la P.J.J. se composent d'une administration centrale au ministère de la justice et de services déconcentrés dans les régions et les départements.

15 directions régionales – 99 directions départementales coordonnent l'action des secteurs *public et associatif habilités* de la P.J.J.

Secteurs public et habilité

Publics pris en charge

Secteur public :

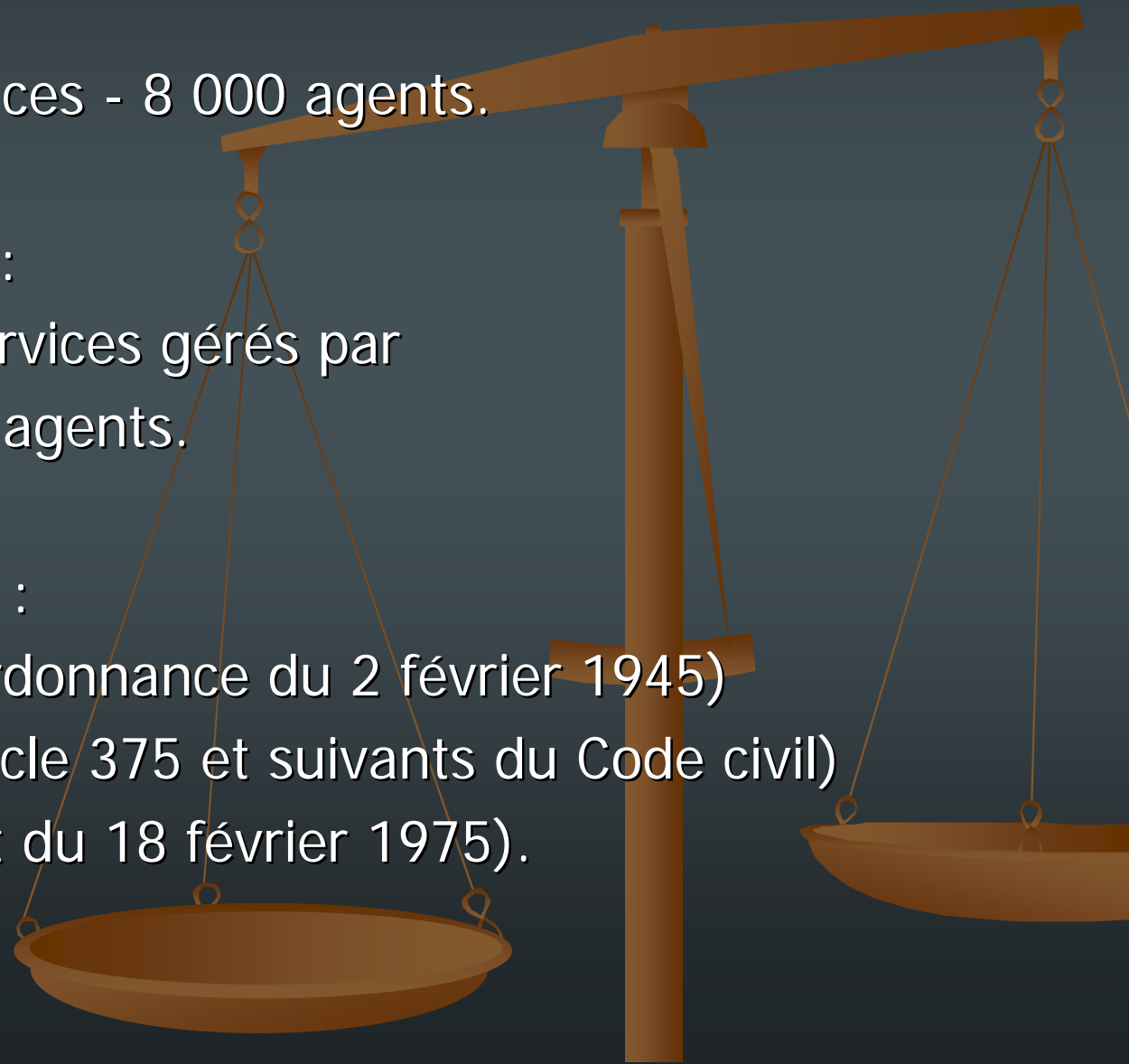
620 établissements et services - 8 000 agents.

Secteur associatif habilité :

1300 établissements et services gérés par
500 associations - 28 000 agents.

Les publics pris en charge :

- Mineurs délinquants (ordonnance du 2 février 1945)
- Mineurs en danger (article 375 et suivants du Code civil)
- Jeunes majeurs (Décret du 18 février 1975).

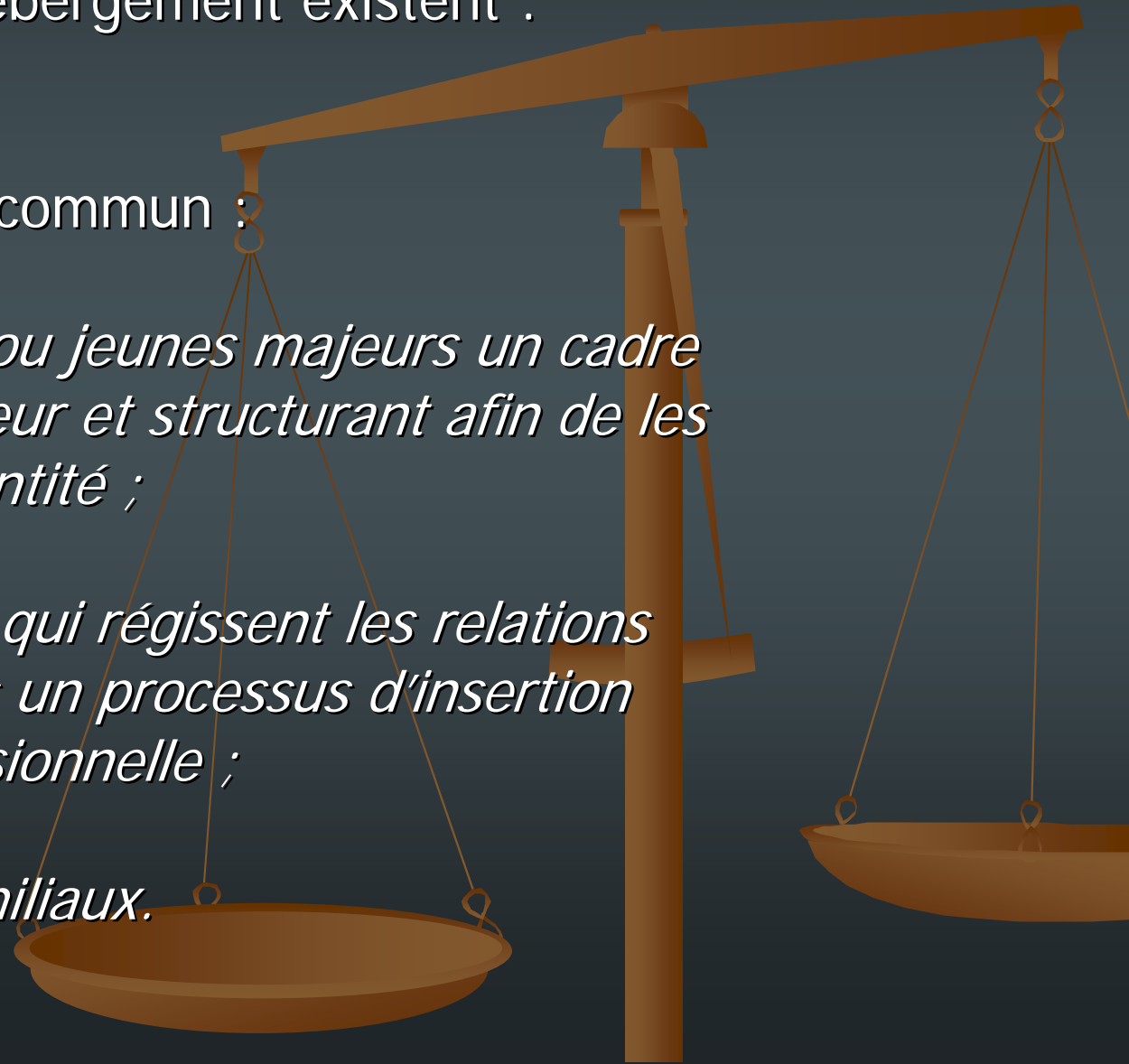


Les structures d'hébergement

Différentes structures d'hébergement existent :
FAE – CPI – CER – CEF.

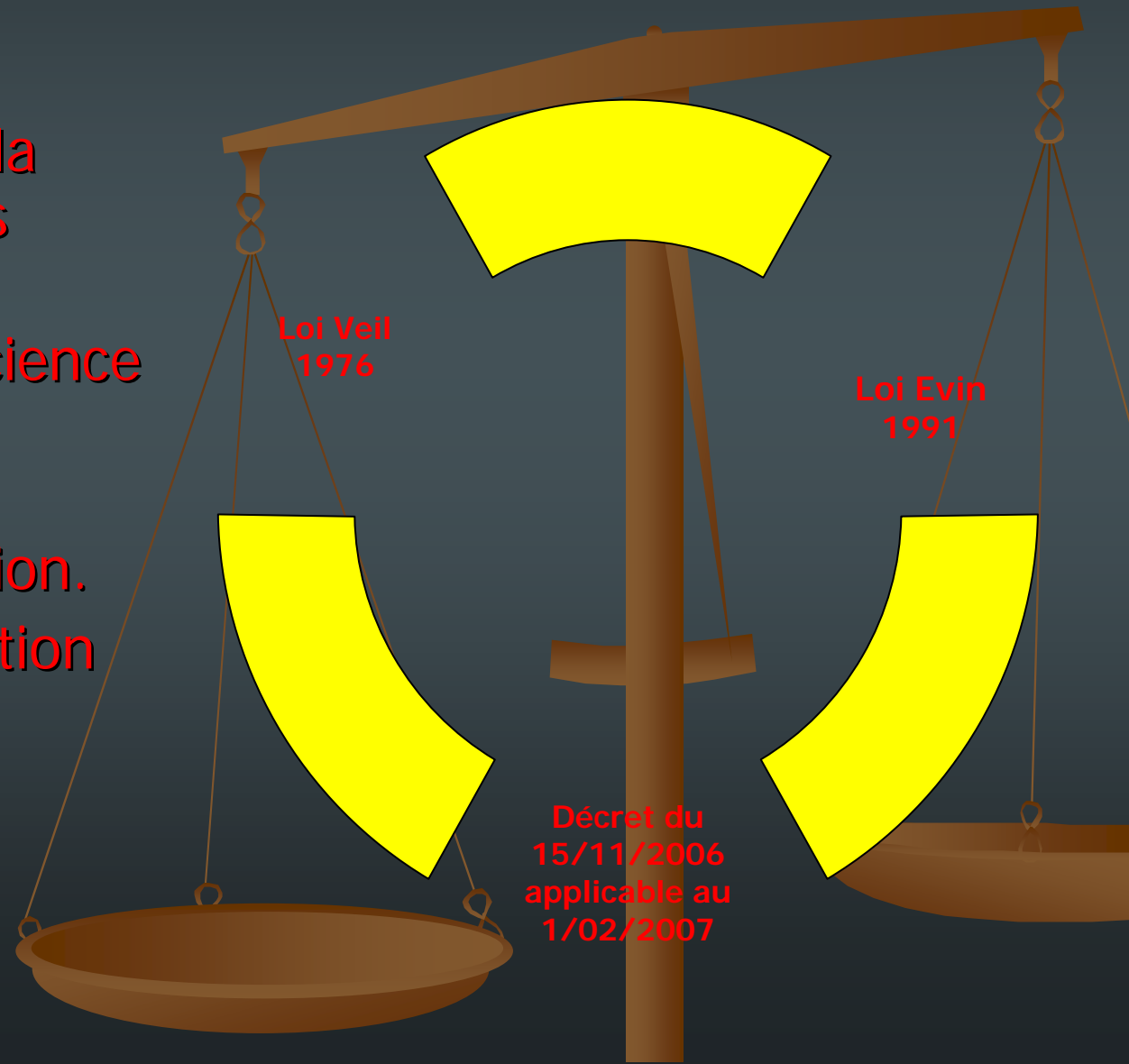
Tous ont des objectifs en commun :

- *apporter à des mineurs ou jeunes majeurs un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant afin de les aider à construire leur identité ;*
- *à s'approprier les règles qui régissent les relations sociales ; à s'inscrire dans un processus d'insertion sociale, scolaire et professionnelle ;*
- *à restaurer des liens familiaux.*

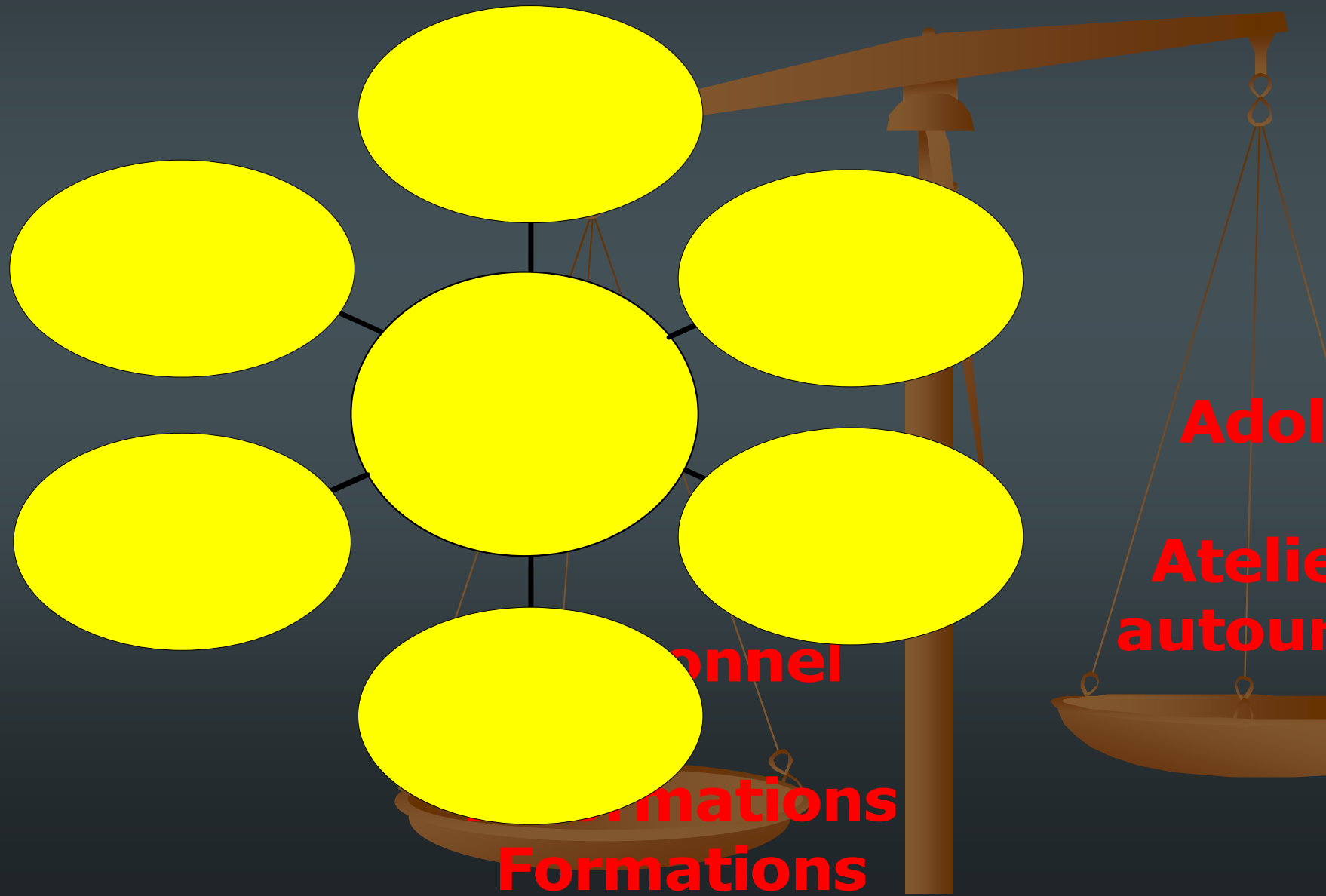


Accompagnement de l'interdiction de fumer dans les différentes structures de Côte d'Or

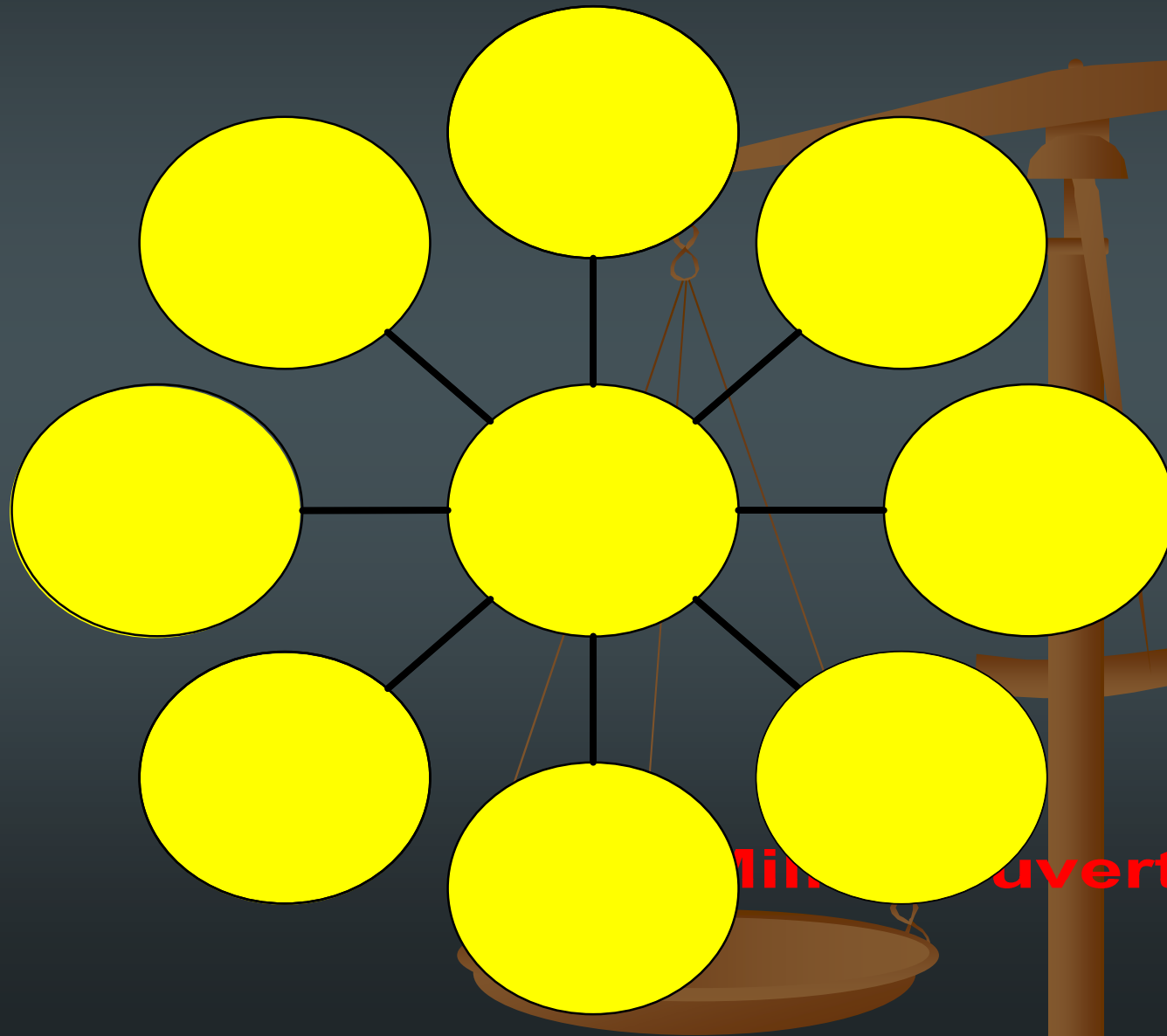
- Constat : en 2000-2001 la zone bleue sévit dans les structures.
- Réflexion, prise de conscience de chacun, adultes et adolescents.
- Sensibilisation, mobilisation.
- Détermination et application du décret de 2006



Actions menées chaque année pour la prévention tabagique



NOUVEAU SOUFFLE A LA PJJ



Prote
judicia
la jeu
de Cô

Ministère de la Justice

NOUVEAU SOUFFLE A LA PJJ

Atelier santé : apports théoriques et expériences pratiques autour du tabac, fonctionnement du corps humain, respiration, relaxation, hygiène...

Atelier sportif : détente physique et psychique, remise en forme, désintoxication tabagique par le grand air et le mouvement.

Atelier arts plastiques : dessins, peintures, sculptures sur la représentation du tabac.

Atelier espaces verts : exposition sur la culture du tabac , si possible de feuilles de tabac..

Atelier restauration : tables décorées sur le thème du tabac, repas à thème

Atelier soutien scolaire : travail sur l'histoire du tabac.

Atelier d'écriture : écriture des chansons existantes sur le tabac anciennes ou récentes.

Atelier informatique : impression des textes de l'atelier soutien scolaire sur des livrets à poser sur les tables du « resto »

Atelier gestion des comptes : tableau sur le coût des cigarettes fumées.

Atelier IRFA remise à niveau, recherche d'emploi : présentation correcte à l'employeur.

Atelier environnement, chantier école : respect de soi, des autres et de l'environnement. L'air pur sur la santé, la pollution tabagique.

Réalisation d'un CD audio sur les réflexions et commentaires de chacun, jeunes et adultes sur la loi et son application.

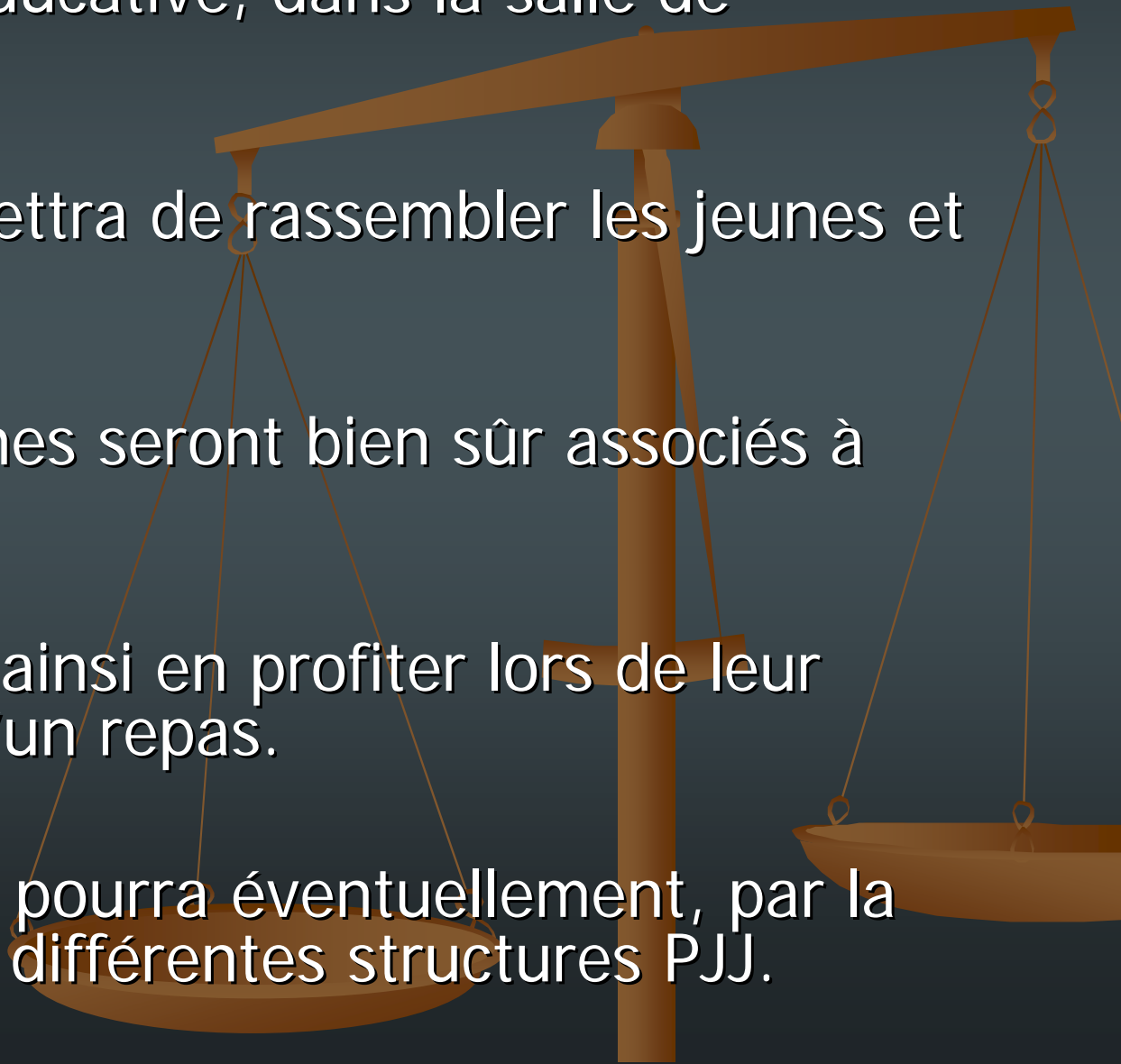
Si possible passage en boucle des spots radio.

Si possible également passage des spots télé

Echanges et réalisations encore à inventer

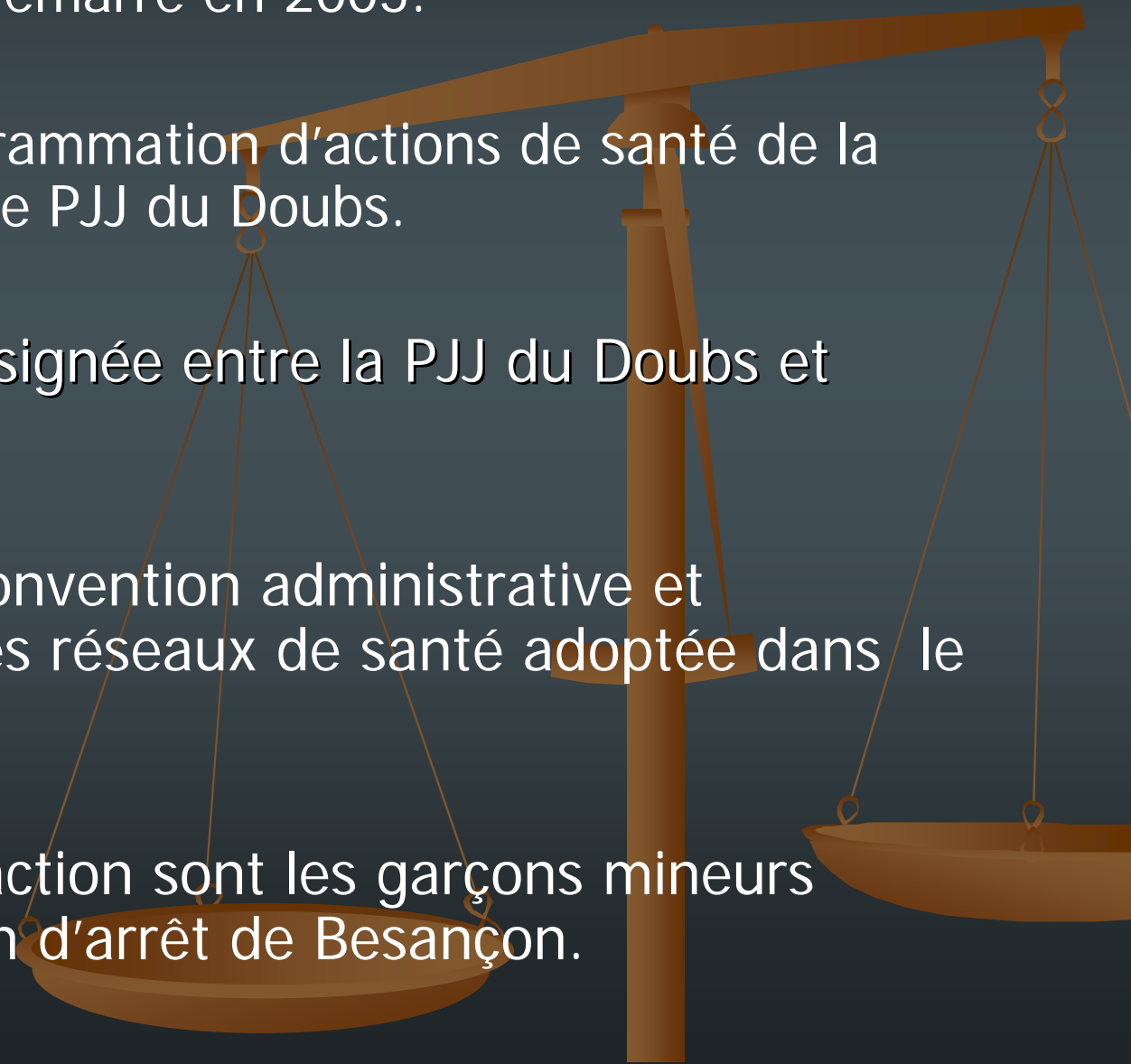
Communication de l'action

- Cette exposition sera dans un premier temps exposée au centre d'action éducative, dans la salle de restaurant.
- L'inauguration permettra de rassembler les jeunes et les personnels.
- Les parents des jeunes seront bien sûr associés à cette réalisation.
- Les clients pourront ainsi en profiter lors de leur passage, le temps d'un repas.
- « Nouveau souffle » pourra éventuellement, par la suite tourner sur les différentes structures PJJ.



Actions collectives de prévention et de réduction des risques

- C'est une action qui a démarré en 2005.
- Objectif n°1 de la programmation d'actions de santé de la direction départementale PJJ du Doubs.
- Une convention a été signée entre la PJJ du Doubs et l'ADDSEA.
- Il a été joint à cette convention administrative et financière, la charte des réseaux de santé adoptée dans le Doubs.
- Les bénéficiaires de l'action sont les garçons mineurs incarcérés de la maison d'arrêt de Besançon.



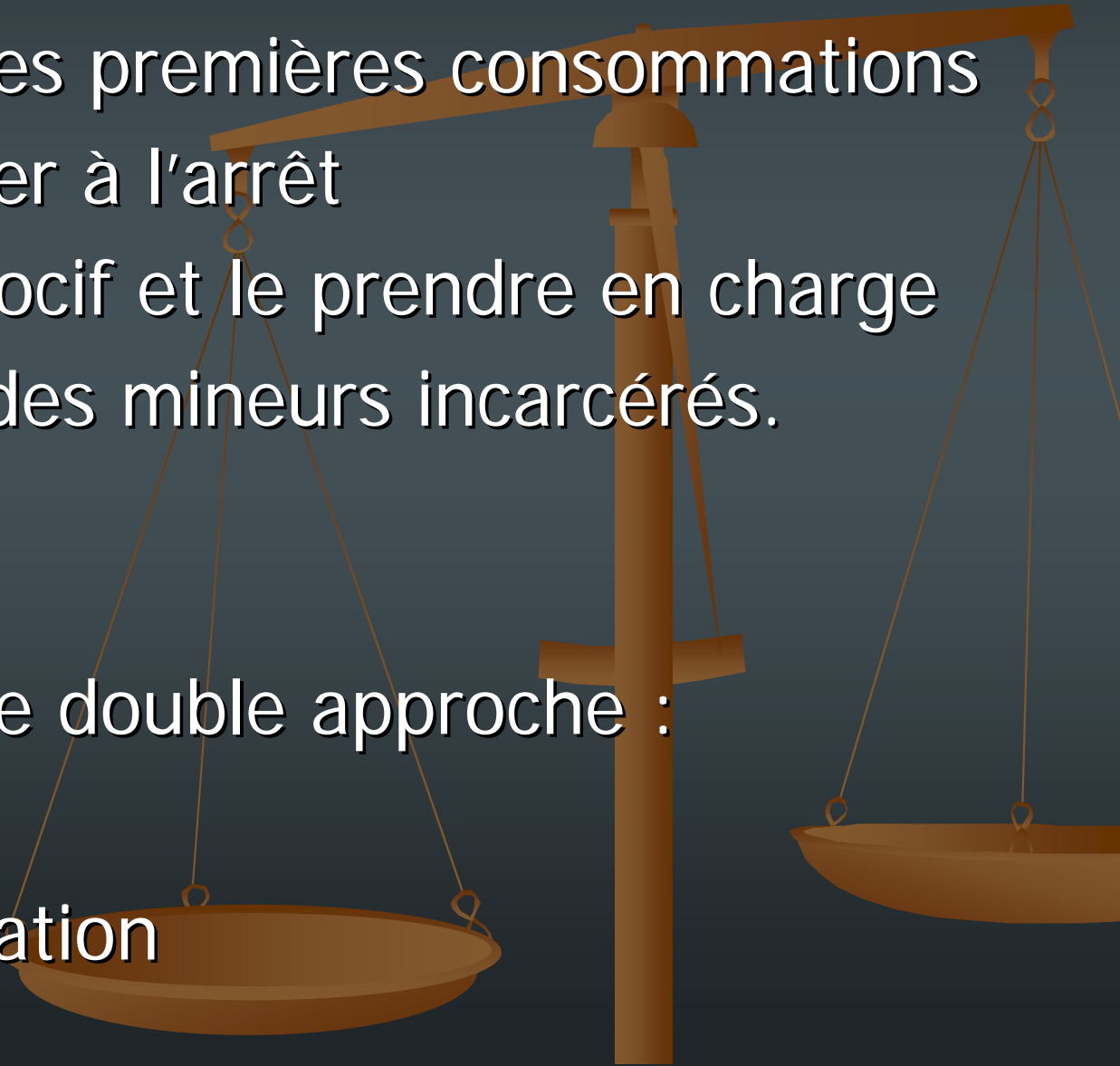
Cette prévention a pour objectifs généraux de :

- Décourager l'initiation
- Repousser l'âge des premières consommations
- Encourager et aider à l'arrêt
- Prévenir l'usage nocif et le prendre en charge
- Travailler auprès des mineurs incarcérés.

Nous pratiquons une double approche :

→ par la santé

→ par la réglementation

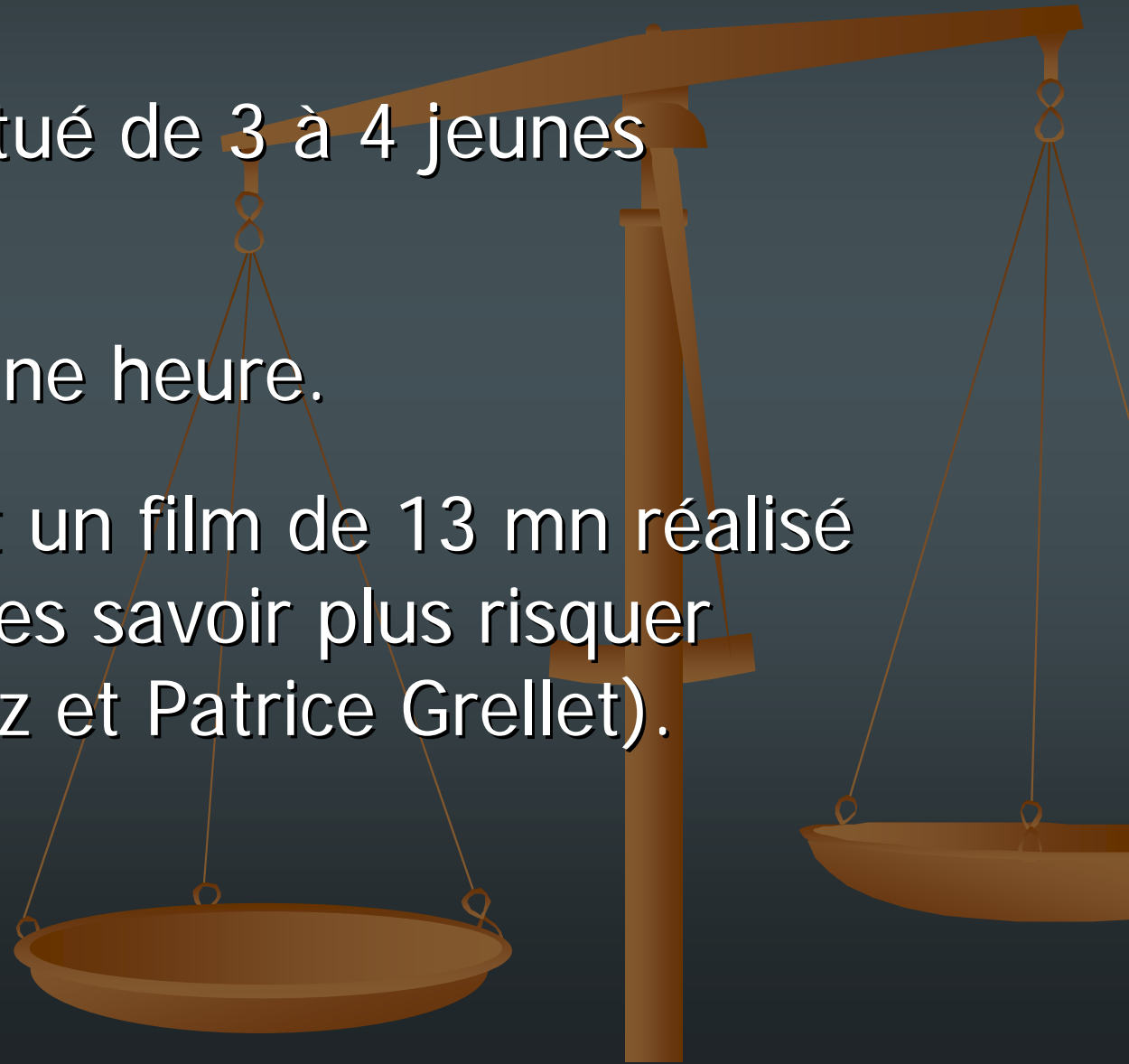


Déroulement d'une cession de prévention à la maison d'arrêt de Besançon

Le groupe est constitué de 3 à 4 jeunes maximum.

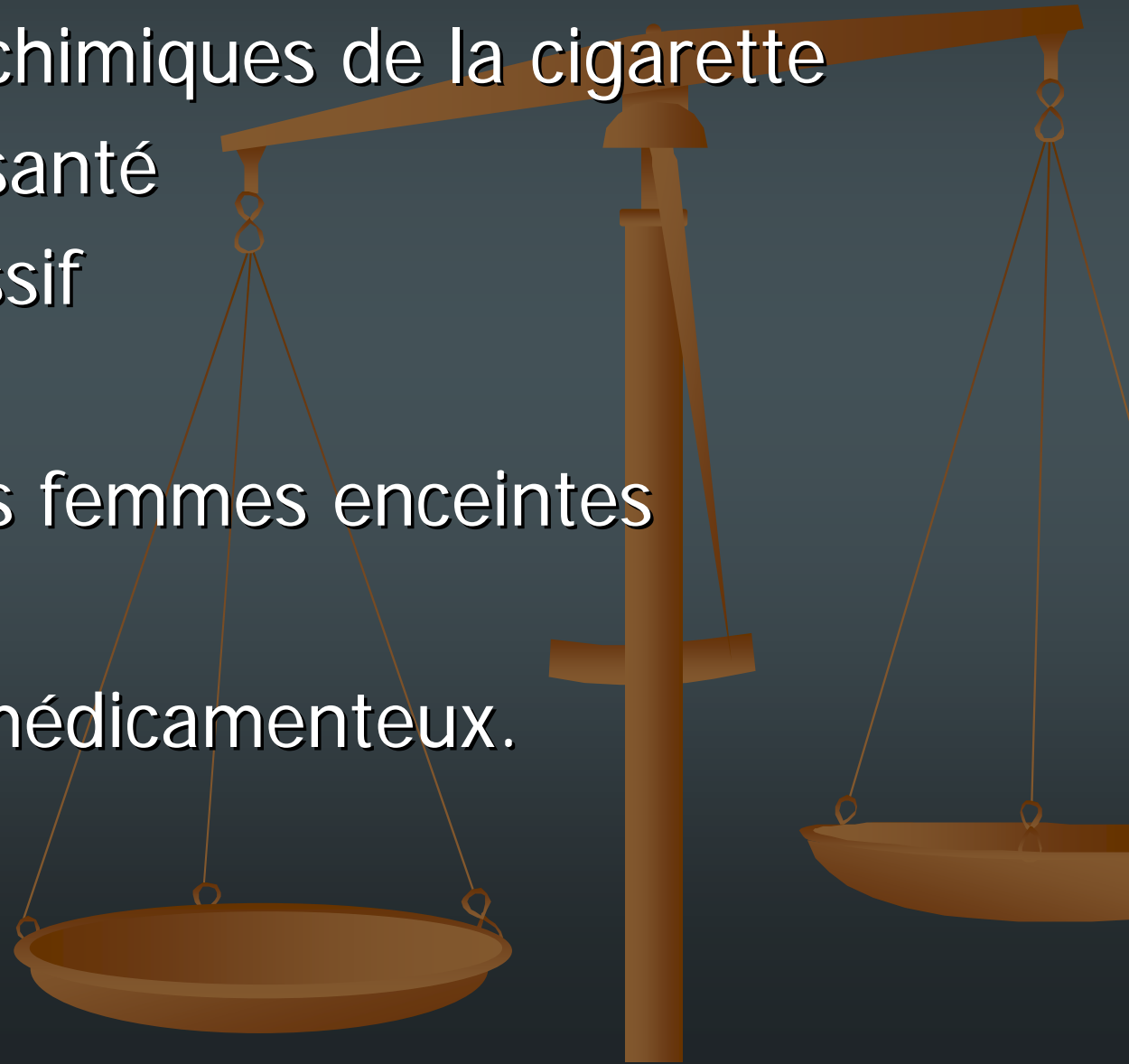
L'intervention dure une heure.

Le support utilisé est un film de 13 mn réalisé par la MiLDT « drogues savoir plus risquer moins » (Serge Hefez et Patrice Grellet).



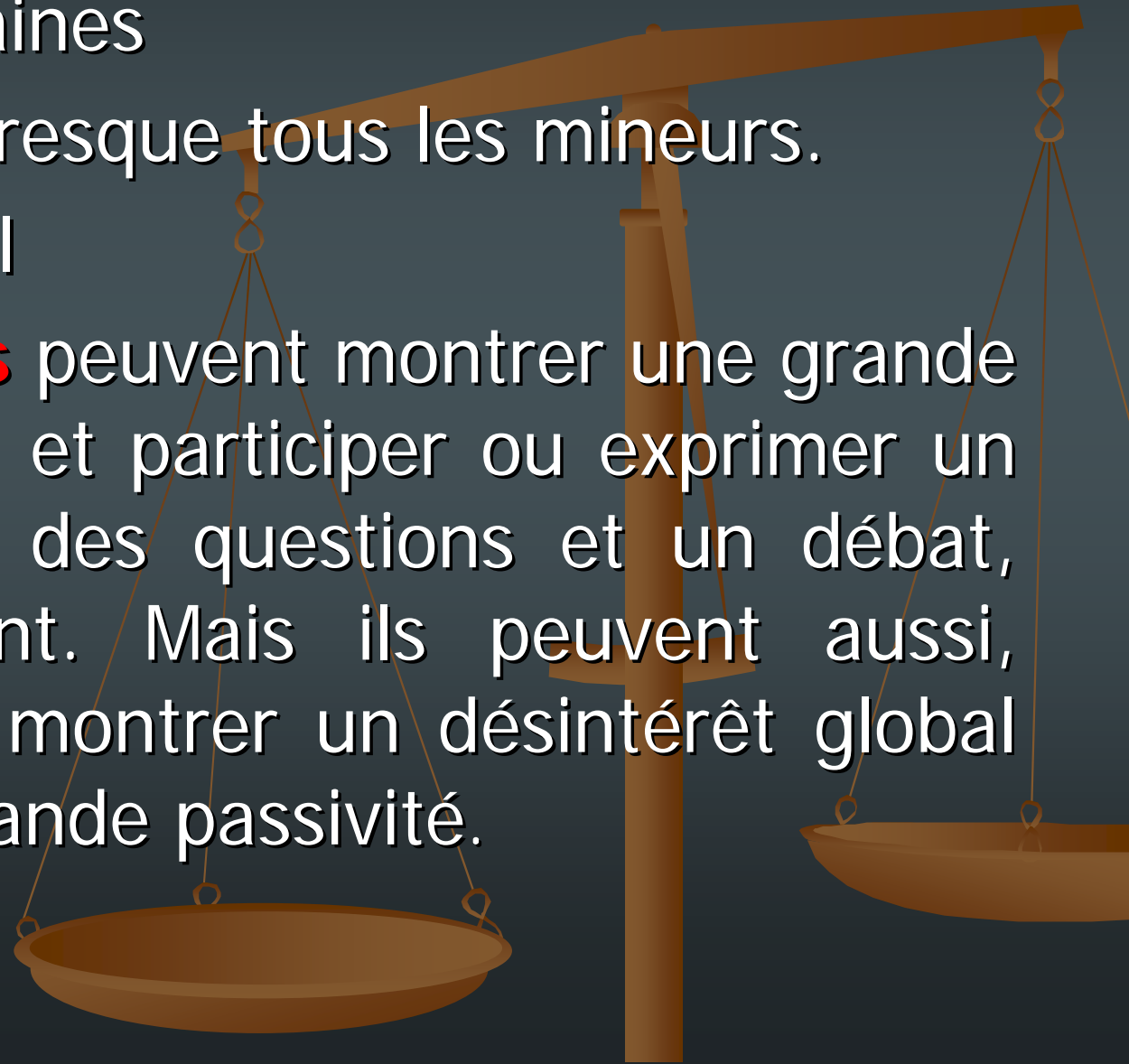
Temps d'échange où est repris :

- L'histoire du tabac
- Les composants chimiques de la cigarette
- Les effets sur la santé
- Le tabagisme passif
- La loi
- Le risque chez les femmes enceintes
- La dépendance
- Les traitements médicamenteux.

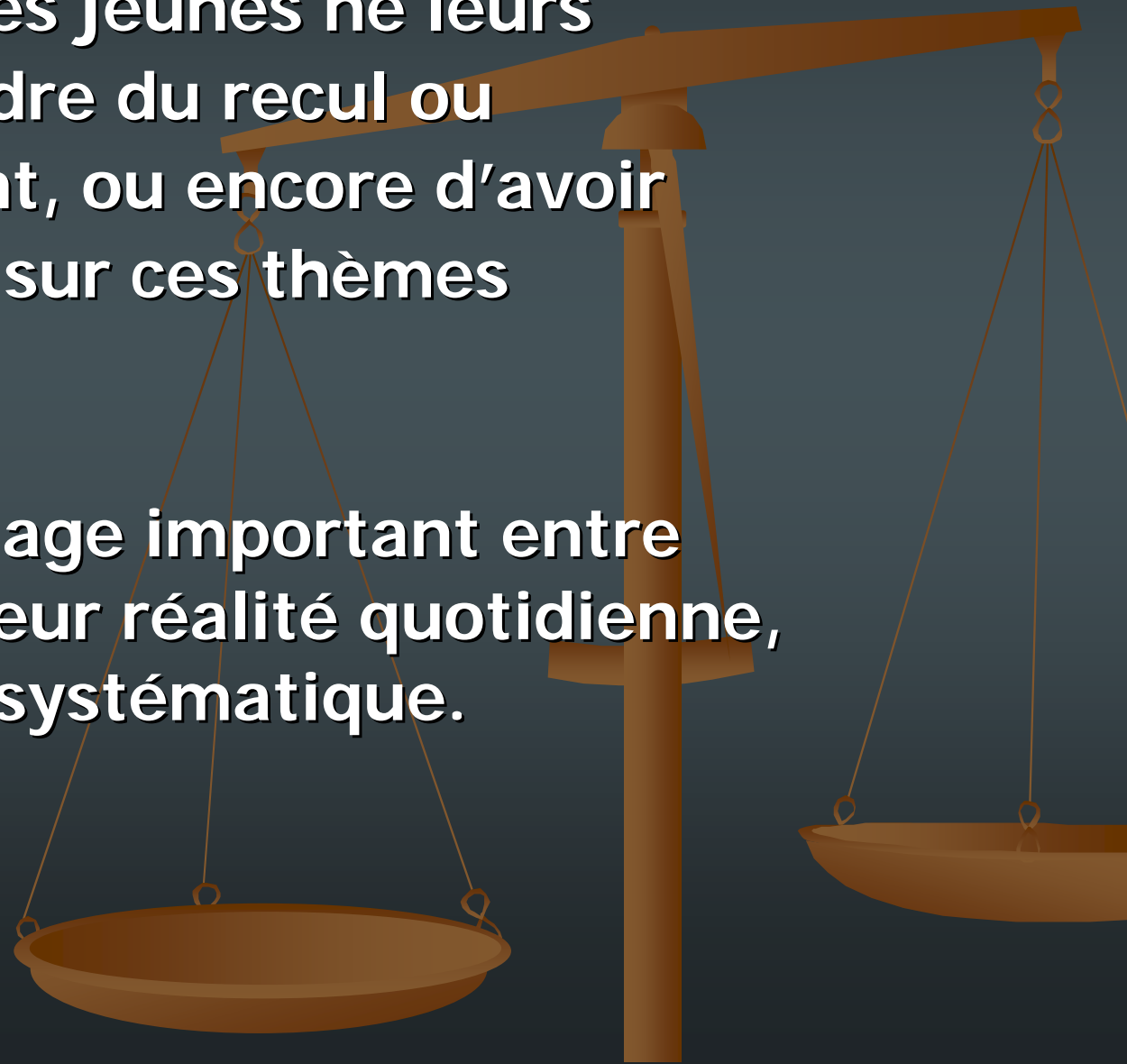


Regard sur l'action durant la période des années 2005/2006

- Action sur 3 semaines
- Participation de presque tous les mineurs.
- Travail partenarial
- **Les adolescents** peuvent montrer une grande capacité d'écoute et participer ou exprimer un intérêt à travers des questions et un débat, parfois surprenant. Mais ils peuvent aussi, selon le groupe, montrer un désintérêt global ou encore une grande passivité.



- Le bilan de ces interventions démontrent que « la pauvreté scolaire et intellectuelle » des jeunes ne leur permet pas de prendre du recul ou verbaliser facilement, ou encore d'avoir un questionnement sur ces thèmes sensibles.
- Il apparaît un décalage important entre ce qu'ils savent et leur réalité quotidienne, déni de la loi quasi systématique.



Réalité de l'application en milieu carcéral : freins et contraintes

Les mineurs ne peuvent plus acheter de cigarettes dans leurs cantines.

La pharmacie de l'UCSA peut délivrer des patchs et des gommes à partir de 15 ans suite à une prescription faite par le médecin lors d'une consultation médicale individuelle et sous des critères de délivrance (test FAGERSTRÖM).

A Besançon, pour le moment, le médecin et l'infirmière de l'UCSA ont vu tous les mineurs dans le cadre de l'application de la loi. Cette entrevue ponctuelle ne pourra sans doute pas se pérenniser.

L'application stricto-sensus de la loi ne semble pas faisable, pour le moment, sur le site pénitentiaire

